LE G.R.A.U

Le Groupe de Réflexion pour l'Avenir et l'Unité

vous parle

Chers lecteurs,

Je suis heureux de vous présenter le premier numéro du ***G.R.A.U vous parle***, le journal dans lequel nous vous présenterons des informations d'actualité et d'intérêt général sur notre belle commune.

Charly CRESPE, conseiller municipal,
Président du Groupe de Réflexion pour l'Avenir et l'Unité

MAI 2022, NUMÉRO 1

NO PARKING, NO BUSINESS.

Par Jean Pierre FILHOL, conseiller municipal

En ce dimanche 27 mars, repas de famille prévu en centre-ville, nous venons de passer à l'heure d'été, le temps est quelconque, ni beau ni mauvais, il est 13h00 et nous nous dirigeons vers les parkings du centre-ville pour y stationner notre véhicule.
Avec un mince espoir, direction au plus près du centre, le Parking Victor Hugo, ou plutôt ce qu'il en reste. Les travaux, la suppression des places de parking de la place Antonin Revest et du centre commercial de Port-Royal confirment ce que l'on redoutait..... pas de place. Bon rien de grave, direction les écoles et le Palais des Sports. Au fur et à mesure de notre progression, nous commençons à nous poser des questions, il ne fait pas spécialement beau, ce n'est pas un week-end à rallonge et pourtant nous ne trouvons aucune place. En y réfléchissant bien, nous sommes pourtant dans la configuration où va se trouver notre ville une fois les travaux terminés, la partie actuelle du parking Victor Hugo où sont stationnés les baraques et les engins de chantier correspond peu ou prou au nombre de places qui vont être supprimées une fois la construction de la salle des fêtes/médiathèque achevée.
Où vont se garer tous ces véhicules qui ne trouvent pas de place ce 27 mars ? Comment ferons-nous ce printemps, cet été, et tous les autres à venir ? Nul doute que toutes ces personnes qui viennent pour passer la journée trouveront à terme une destination plus accueillante. Les premiers qui en souffriront seront bien évidemment nos commerçants, Bernard Trujjilo disait en 1950 « No parking, no business », était-il visionnaire ? Sûrement ! Avez-vous déjà vu des grandes surfaces sans parking ?... Il en est de même pour les centres-villes. On nous promet des parkings en silo ! Oui, mais quand ? Où ?
Lors de la dernière réunion publique pour la réhabilitation de la place Antonin Revest, notre Maire avait annoncé...d'ici 10 ans ! C'est long...très long...Maintenant, il semblerait selon ses dires... Bientôt. Oui, mais quand ? Si vous avez la curiosité et la patience de lire le compte-rendu du dernier Conseil Municipal, vous y verrez que dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) qui porte sur les années 2022 à 2025 dont les dépenses se chiffrent tout de même à plus de 34 millions d'euros avec un emprunt prévu de 12 à 14 millions d'euros, il n'y a pas le moindre financement de prévu pour ces fameux parkings dont le coût devrait avoisiner les 10 millions d'euros . Blablabla, blablabla.... J'oubliais, il est 13h21 et je viens enfin de trouver une place. Courage à vous tous qui avez l'obligation d'utiliser votre véhicule. ■

UN POINT SUR L'ÉCOQUARTIER.

Par Martine SCOLLO-OGIER, conseillère municipale

Il y a maintenant plus d'une année que par 23 voix contre 6, a été adoptée la délibération portant « approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Le Grau du Roi » pour la « réalisation de l'ilot test de l'éco quartier méditerranéen ».
Nous avons toujours été fermement opposés à ce projet qui ne nous inspire que de la défiance. Nous pensons que si les bâtiments de cet Écoquartier sortent de terre, ils entraineront nombre de conséquences préjudiciables qu'il n'est pas utile de rappeler ici, et nous savons qu'ils ne bénéficieront ni à la commune, ni aux personnes pour lesquelles il a supposément été pensé.
Nous sommes à ce point convaincus que le 11 mai 2021, nous avons saisi le Tribunal administratif de Nîmes pour lui demander de prononcer l'annulation, comme illégale, de la délibération litigieuse.
Nous attendons depuis une date d'audience qui ne saurait tarder, et nous surveillons avec la plus grande attention l'arrivée prévisible (éventuelle ?) de pas moins de trois permis de construire et d'un permis d'aménager en cours d'instruction au sein des services compétents de la mairie.

Pour toute information sur notre action, n'hésitez pas à nous contacter : contact@legrau.fr ■

DES TRAVAUX, TOUJOURS DES TRAVAUX, ENCORE DES TRAVAUX !

Par Martine LEMARCHAND,
résidente du Centre-ville

Ils doivent émaner d'un projet **mûrement réfléchi**, pour **l'intérêt de la ville et de ses habitants**. Celui-ci doit suivre une **méthodologie précise** : état des lieux, évaluation des besoins, but, réflexion, concertation, moyens, conséquences, remédiation, etc....

L'ambitieux et onéreux projet de requalification du centre ancien, confié à un architecte espagnol, correspond-il au mode de vie de notre ville et comment a-t-il été élaboré?

Après la lecture du plan guide de 167 pages, il apparaît que les **buts principaux** sont : l'adaptation du centre ancien aux modes doux afin de le rendre « plus agréable » et la densification du Grau du Roi au travers d'un « écoquartier méditerranéen ». On y découvre un état des lieux historique et géographique, beaucoup de plans, de graphiques, de photos **MAIS**, où est le reste ?

L'évaluation des besoins : Elle n'apparaît pas et on peut douter de sa réalisation quand on constate que ce projet :

Prévoit des logements, certes, mais les graulens en profiteront peu : environ 20%.

Va aggraver le manque de stationnements : après la suppression de très nombreuses places en centre-ville, il va y avoir un besoin accru de parkings car les places dans l'écoquartier seront insuffisantes pour ses résidents!

Va augmenter les problèmes de circulation : plus d'habitants donc plus de circulation !

Ne prévoit :

Ni des services publics supplémentaires malgré l'augmentation de la population

Ni des structures pour les personnes âgées et/ou dépendantes

Ni des structures pour la jeunesse

Et, la ville étant de ce fait peu attractive, le commerce risque de s'en ressentir !

La réflexion : quels sont les arguments pour avoir priorisé les travaux du bord de mer, ceux du quai du 19 mars, ceux de certaines rues etc... ? Alors même que d'autres travaux semblaient beaucoup plus importants ! Entre autres :

La révision du plan de circulation

La résolution du « nœud » du pont

La création de places de stationnement

La préparation : comment expliquer

L'imbroglio de la place Antonin Revest ? Après une 1ère délibération, présentant la convention d'occupation du domaine public, entre le syndicat des copropriétaires du centre commercial de Port-Royal et la commune pour l'autorisation de réalisation des travaux, **à signer,** lors du CM du 15/12/2021, les travaux commencent début janvier, MAIS au CM du 23/03/2022, surprise , une nouvelle convention avec des modifications est présentée, **la dernière n'ayant pas été entérinée**. Où en sommes-nous ?

La « valse » des barrières ? Sans information préalable et sans fléchage : pas pratique et dangereux

La destruction de la mosaïque du monument aux morts et des grilles de l'ancien pont ?

La concertation : il faudrait se mettre d'accord sur la définition car :

Une réunion d'information la veille de la réalisation d'un projet ce n'est pas de la concertation !

Ne pas tenir compte des remarques pertinentes des riverains, ce n'est pas de la concertation !

Les moyens techniques et financiers : où est le budget prévisionnel du projet complet ?

Les actions : le plan guide sur ce sujet n'est pas complètement respecté puisque de nouvelles actions sont apparues (maison médicale !? du tennis...) et que d'autres jouent les Arlésiennes (aire d'équipements du Repausset...) !

En résumé, un projet, certes grandiose et réalisé par un professionnel, mais qui laisse une impression de précipitation incompréhensible ! Qu'apporte-t-il de positif aux usagers du Grau du Roi ?

Le Grau du Roi sera peut-être agréable à voir, MAIS... à vivre ? ■

DES PONTONS QUI SE FONT ATTENDRE...

Par Corinne PIMIENTO, conseillère municipale et Éric SURJUS, résident

Construits à la fin des années 1970, les treize pontons flottants de notre port de pêche, le premier de méditerranée, sont bien mal en point. La décision de les remplacer par douze pontons en dur qui viendraient s'ajouter aux deux existants a été prise au mois de mars 2021. L'appel d'offre lancé par la Région Occitanie a été remporté par l'entreprise niçoise TP SPADA, dont l'expertise dans ce type d'ouvrages est unanimement reconnue.

Ainsi, pour une somme avoisinant les trois millions d'euros, le port de pêche du Grau-du-Roi s'apprêtait à faire peau neuve. Et il avait été promis aux pêcheurs que trois pontons flambant neufs seraient livrés dès le mois d'avril 2022 ; les autres suivraient dans les quatre années à venir. Mais rien ne s'est passé comme prévu...

Dès le montage du projet, les "experts" de la Région ont communiqué aux entreprises intéressées par l'offre de marché les résultats de l'étude de sol qu'ils avaient menée et leur ont imposé d'exécuter les ouvrages selon leurs hypothèses de calcul. À savoir, pour chaque ponton, huit pieux de seize mètres de long et soixante centimètres de diamètre. Ces pieux étant destinés bien sûr à soutenir les futurs éléments de béton. Peu convaincue, l'entreprise TP SPADA a émis de multiples réserves concernant les calculs et le dimensionnement préconisé. La Région s'est braquée : "Hors de question de remettre en cause nos méthodes ! On paye, vous vous exécutez !". Belle ambiance...

Quelques pieux ont alors été posés, afin de procéder, courant mars 2022, à un essai grandeur nature. Et ce qui était prévisible s'est avéré exact : les tests de portance ont été un échec sur toute la ligne puisque les pieux reposaient sur un sol trop peu porteur. Quelle a été la réaction de nos experts régionaux ? Ils se sont entêtés, contraignant l'entreprise à procéder, pendant deux semaines, à de nouveaux essais en divers lieux du port, en variant les méthodes. Pour quel résultat ? La confirmation que le projet avait été bâti sur des hypothèses trop optimistes ! Est-ce un problème d'ego ou plus simplement une manifestation de leur incompétence ?

Où en est-on aujourd'hui ? Le projet doit repartir de zéro. Il faut réaliser une nouvelle étude des ouvrages et obtenir sa validation. On s'oriente vers des pontons soutenus par au moins douze pieux (et non plus huit comme initialement prévu) de vingt mètres de long, afin de pallier la faible portance du sol. Et le diamètre des pieux sera augmenté à quatre vingt centimètres. Bien sûr, les éléments de béton dimensionnés pour la première version du projet, déjà commandés et fabriqués, seront inutilisables et voués à la destruction... Quel amateurisme ! Et pourtant c'était si simple : les deux pontons en dur existants dans notre port, construits dans les années 1980 ont fait la preuve de leur efficacité. Depuis quarante ans ils ont permis de débarquer des milliers de tonnes de poissons et de matériel. Il suffisait de se pencher pour voir dessous !!!

Pour couronner le tout, le contribuable financera pour au moins deux mois l'immobilisation de la barge de TP SPADA, équipée d'une grue de cent tonnes et de l'ensemble de son matériel. Pour un montant à ce jour confidentiel : attention au "coup de barge" que l'on va se prendre derrière les oreilles ! On doit s'attendre à une note à six chiffres... En supposant que nos pontons voient le jour, nul doute que le budget prévisionnel de plus de trois millions d'euros sera largement doublé.

Et notre Maire Robert Crauste dans tout cela ? Lui, l'indéfectible soutien de la présidente socialiste de la Région, Carole Delga ? Il est, on l'espère, tenu au courant de tous ces dysfonctionnements. Mais on l'a peu vu sur le chantier... Et même si la Région est maître d'œuvre en la circonstance, une meilleure implication de sa part rassurerait "ses" pêcheurs.

On peut également s'interroger sur la nécessité de doter le port de pêche du Grau-du-Roi d'autant de pontons, pouvant ainsi accueillir, à terme, vingt-quatre chalutiers... Ce projet n'est-il pas surdimensionné ? D'après nos estimations, huit ou neuf pontons supplémentaires suffisaient amplement. Et le reste de l'enveloppe aurait pu être affecté à la réfection des abords des quais sud et ouest du bassin, à des travaux de dragage, à l'amélioration de l'aire de stationnement des poids lourds devant la coopérative, au renouvellement du mobilier portuaire, à la récolte des eaux grasses... Pourquoi notre commune ne s'est-elle pas davantage investie dans le projet ? C'est elle, bien mieux que la Région, qui connait les vrais besoins de la zone portuaire du Grau-du-Roi !

Et que dire des quais pentus actuels en très mauvais état? L'idéal aurait été de les remplacer par des quais verticaux, bien mieux adaptés aux activités de nos marins-pêcheurs. Pourtant, sans aucune concertation avec les principaux intéressés, l'entreprise TP SPADA a été contrainte de procéder à des travaux d'enrochement sur une bande d'essai de cinquante mètres. On vous le donne en mille : le quai "rénové" était inutilisable ! Impossible pour les chalutiers de débarquer ou d'embarquer leur matériel. Heureusement que le ridicule ne tue pas... Un bel exemple encore de la mauvaise utilisation de l'argent public.

Espérons dans la reprise très prochaine du chantier. Pas avant fin mai d'après les informations recueillies. Des difficultés pour concilier l'activité accrue du port en période estivale et cette reprise des travaux laisse présager d'autres difficultés... Pour autant, n'oublions pas l'essentiel : nos pêcheurs méritent que les promesses qui leur ont été faites soient tenues. Les pontons flottants actuels sont dangereux et un accident lié à leur vétusté n'est malheureusement pas à exclure.■

UN PLAN LOCAL D'URBANISME IGNORÉ AU PROFIT DE QUI ?

Par Alain GUY, conseiller municipal

La commune en matière d'urbanisme, utilise le zonage pour prévenir les nouveaux développements qui pourraient nuire aux résidents ou aux commerces existants et donc pour protéger la valeur des propriétés et maintenir une certaine homogénéité. Le bâtiment actuellement en construction à proximité de la piscine et des tennis, fait l'objet d'un permis de construire délivré en violation des dispositions du plan local d'urbanisme, car il se situe dans une zone à caractère socio-éducatif. Il s'agit d'un bâtiment privé et commercial, une «coque vide» sans destination finale: maison de santé, maison médicale, bureaux commerces, dans tous les cas rien de socio-éducatif ! Un projet qui se prévaut de l'intérêt collectif alors qu'il va s'élever dans une zone justement sensée préserver les résidents et les commerces existants. Pourquoi ignorer des biens vacants représentant des milliers de mètres carrés qui permettraient de répondre à ce projet, d'autant plus qu'une opération identique va voir le jour à Port Camargue. Un projet à contre-courant des grands enjeux sur le changement climatique de la Loi climat et résilience. Alors à quoi bon les règlements, les codes qui permettent d'organiser une vie en société autrement que par la loi «du plus fort». Ces faits ont été portés à la connaissance de Madame la Préfète du Gard, monsieur le maire n'ayant entendu aucune de nos interventions. ■

LE RETOUR DES NAUTIQUES DE PORT CAMARGUE

Par Olivier BARRE

Bilan mitigé pour la 28ème édition du salon nautique de Port Camargue qui faisait son grand retour, après 2 ans de pandémie.

Côté positif, on constate la bonne fréquentation grâce, en grande partie, à une météo printanière.

Côté négatif, des barnums parsemés et peu concentrés, ce qui fait que nous étions bien loin de la quantité et de la qualité des dernières éditions.

Quelles en ont été les causes ?
La pénurie de produits : pourquoi prendre un stand et se déplacer quand on n'a plus rien, ou peu, à vendre ?
Le scepticisme des professionnels : le salon allait il fonctionner, y aurait-il assez de monde ?
Les retards pris par l'organisateur car le montage d'un tel événement se prépare d'une année sur l'autre, et pas au dernier moment.
Le manque de communication qui n'a pas permis de donner la visibilité nécessaire à cet événement auprès du public.
Il n'est pas question de jeter l'opprobre sur l'organisateur du salon, qui n'avait pas tous les éléments en main et qui a fait de son mieux. Mais il conviendrait d'éviter ce genre d'erreurs à l'avenir. Le salon d'automne du Cap d'Agde fut, lui, une franche réussite.
Il n'y a aucune raison de penser que celui de Port Camargue, qui fut le leader incontestable pendant des décennies, ne le redevienne...si on y met tous les ingrédients nécessaires.
Ce fut un réel plaisir de retrouver notre Salon Nautique, qui dynamise le week-end de Pâques et apporte un vrai plus à l'économie de notre cité.

Alors, comme on dit chez nous : " A l'an que ven !" ■

INSCRIVEZ-VOUS
À NOTRE
NEWSLETTER

IMPRIME PAR COPY CENTER, avenue de la mer- espace Humbert 34470 PEROLS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE